



Un employeur qui ne veut plus voir un employé

Par **SandrineR**, le **21/09/2012** à **12:10**

Bonjour,

Aujourd'hui, mon conjoint à été convoqué a un entretien préalable à un licenciement qui s'est plutôt mal fini.

En effet, son employeur lui a demandé de ne pas revenir travailler sans raison valable en lui promettant de le payer quand même.

Quand mon conjoint lui a demandé un justificatif écrit : il a, dans un premier temps, refusé en le menaçant de lui bloquer l'accès a son lieu de travail, mais dans un second il a bien voulu lui faire une attestation.

Un employeur a-t-il le droit de faire ce genre de courrier ?

Que faut il faire si on lui refuse l'entrée ?

Je vous remercie par avance

Sandrine

Par **P.M.**, le **21/09/2012** à **12:54**

Bonjour,

De toute façon si le salarié a un écrit c'est suffisant et il convient d'attendre la suite pour éventuellement contester le licenciement et la mesure prise dès l'entretien préalable...

Vous ne précisez pas si le salarié était assisté...

Par **SandrineR**, le **21/09/2012** à **13:12**

Oui,le délégué du personnel était présent lors de cet entretien.

Merci encore pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **21/09/2012** à **14:30**

Donc en plus il y a eu un témoin et sormalement l'employeur a une obligation de fournir du travail s'il n'a pas précisé qu'il s'agit d'une mise à pied conservatoire, sachant qu'il ne peut pas prendre sa décision de sanction moins de 2 jours ouvrables après l'entretien préalable...
S'il ne l'a pas proposé, il faudrait demander au Délégué du Personnel de rédiger un compte-rendu de l'entretien préalable...